

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 476

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 51, substituer au mot :

« adressés »,

le mot :

« transmis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.